



Principales interventions de Patrick COTREL, Claude ROUSSELOT Régine BLOND et Florence FEVRIER au nom du groupe d'opposition

Le point le plus important de ce Conseil Municipal a sans doute été l'adoption des 21 fiches action résultant du début de démarche 'Agenda21'. Même si nous doutons de la volonté politique de M. le Maire et de son premier Adjoint, nous avons pu noter que d'autres élus de la majorité semblent être sincèrement mobilisés, ainsi que des membres du personnel municipal. C'est donc une pierre pour l'avenir. Et comme je l'ai dit au cours de ce Conseil : « Pour notre part, nous reprendrons ce document comme base dans notre programme pour le prochain municipale, même s'il doit être complété et concrétisé sur pas mal de points. »

Bonne lecture !

Patrick COTREL, porte parole du groupe

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclaration préalable :

En introduction, M. Brasselet explique l'importance de l'Agenda21 et tout ce que la commune a déjà fait dans le sens du développement durable. Il évoque ensuite l'augmentation des impôts qu'il qualifie de « raisonnable » et informe qu'en raison d'un meilleur produit des impôts que prévu, les « feux de l'été » pourront avoir lieu.

Patrick COTREL : Je souhaite évoquer l'échange de courrier que vous avez eu avec l'Amicale Laïque à propos de l'animation/formation autour des Technologies de l'Information et de la Communication (les TIC). L'association vous informe qu'elle a embauché un formateur à mi temps en informatique qui est de plus en plus sollicité, mais qui pourrait collaborer à l'animation/formation évoquée ci-dessus. Dans votre réponse, vous indiquez : « *je tiens à vous informer que la Ville a déjà, depuis de nombreux mois, recruté un animateur/formateur pour assurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication.*

Une charte est déjà établie au niveau de la Médiathèque et les ateliers s'ouvriront à toutes les catégories de la population. »

Votre réponse à cette offre de service semble indiquer que vous vous situez en concurrence vis-à-vis de l'Amicale Laïque, comme cela a été le cas pour la ludothèque ou l'école du sport, et que vous voulez mettre en place des « ateliers » concurrents à ceux de l'Amicale Laïque.

Je tiens à vous préciser que nous avons une vision toute différente des relations entre une municipalité et les associations.

Une commune se doit d'aider le tissu associatif : mise à disposition de salles, d'équipements, éventuellement de renseignements juridiques et financiers, ... Mais elle doit aussi inciter les associations à prendre des orientations répondant à l'intérêt général (par exemple pour aller dans le sens d'actions éducatives pour la jeunesse). Allons même plus loin : lorsqu'il s'agit d'orientations qui semblent prioritaires (comme ici pour favoriser l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens aux Technologies de l'Information et de la Communication = TIC), une commune doit rechercher des collaborations avec des associations lorsque cela semble possible. En effet, une commune ne peut pas multiplier les services et les emplois municipaux sous peine d'étrangler les finances communales, et nous n'en sommes pas loin à Sainte-Luce. De plus, il est intéressant de laisser une part d'initiative aux citoyens et aux associations.

On peut alors signer des conventions entre municipalité et associations pour qu'elles assument, dans des conditions à définir conjointement (par exemple l'accès possible pour tous), des **missions de service public**, moyennant une aide spécifique de la commune, mais qui sera toujours moins onéreuse qu'une municipalisation du service.

C'est très exactement pour aider les collectivités locales à développer des projets de territoire que

le Conseil Régional a créé les Emplois Tremplins pour le territoire. Je connais bien ce dispositif, puisque je suis à la base de sa définition et que c'est ma commission qui le gère. La Région apporte un financement pendant 5 ans à ces Emplois Tremplin créés par une association, mais cofinancés par une autre collectivité locale : l'apport de la Région est de 60% du SMIC chargé la première année et celle de la collectivité locale de 20% du SMIC chargé minimum.

Progressivement, l'autofinancement de l'activité de l'association et les subventions de la collectivité peuvent augmenter et la participation régionale décroître. La Région y ajoute une aide à la formation du salarié et une aide à l'élaboration et à l'évolution du projet de l'association, l'objectif visé étant d'aider à la consolidation de l'activité et de l'emploi.

Revenons à Sainte-Luce et aux TIC. On voit bien comment il pourrait être intéressant de développer un partenariat entre l'animation autour des postes informatiques à la médiathèque (et au service jeunesse) et des ateliers informatiques et TIC réalisés par l'Amicale Laïque, tout en profitant de l'aide de la Région.

Je suis bien entendu à votre disposition pour apporter l'ingénierie nécessaire au montage de cette collaboration.

Je tenais à apporter ces informations, non seulement pour les implications immédiates qu'elles peuvent avoir, mais aussi parce qu'il y a là une orientation fondamentale pour l'action municipale dans ses relations avec le tissu associatif.

Je pense qu'au-delà des clivages politiques traditionnels, un large consensus peut se dégager sur la nécessité d'un renouveau de ces relations entre la municipalité et le tissu associatif.

Pour ma part, c'est une des orientations fondamentales que je souhaite promouvoir dans les mois à venir.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Brasselet : cela fait longtemps que nous avions pour projet de faire une animation autour des TIC à la médiathèque : dès le départ, les plans de la médiathèque le prévoyaient. Mais aujourd'hui s'il y a des possibilités de collaborer, nous y sommes prêts.

Point 1.5 installations classées- Système U

Claude ROUSSELOT : La délibération que vous nous proposez « PREND NOTE » du projet. Nous pensons que la délibération devrait émettre une réserve concernant le rejet des eaux pluviales vers le ruisseau de la Minais. En effet le rejet d'eau pluviale dans ce ruisseau ne sera pas négligeable et risque d'avoir des conséquences sur ses berges. Ce n'est pas à la commune de Sainte Luce d'aménager ce ruisseau pour qu'il puisse accueillir ce surplus d'eau. Lorsque la nouvelle zone artisanale de Carquefou, où est prévue l'implantation de Système U, s'agrandira, les conséquences seront encore plus importantes. Nous vous proposons donc d'émettre des réserves dans cette délibération. Notre vote dépendra de la prise en compte ou non de notre proposition.

(après quelques interventions)

Patrick COTREL : Pour ma part, j'ai reçu un

courrier de riverains de ce futur entrepôt (ils habitent à « La Madeleine »). Ils s'inquiètent des dangers éventuels, alors que leur quartier est situé à 175 mètres du futur bâtiment.

Bien entendu, les Lucéens ne sont pas directement concernés par cette question de dangers en cas d'incendie. Mais ces dangers existent bien : il ne s'agit pas d'un bâtiment présentant les plus graves dangers, mais il est quand même classé Seveso. Je suis étonné que l'information sur l'enquête publique n'aie pas atteint les populations concernées au premier rang.

M. Vasserot est d'accord pour que cette construction ne vienne pas perturber la faune et le flore, ainsi que les aménagements des rives du ruisseau de la Minais. Il propose d'ajouter une phrase en ce sens à la délibération.

Accord de Claude ROUSSELOT.

Point 3.1 Taux d'imposition en 2007

Patrick COTREL : Il n'y a pas de surprise pour ces taux d'imposition : vous les augmentez comme annoncé. En y ajoutant l'augmentation des bases de 1,8% (compensation de l'inflation), l'impôt foncier bâti augmente de 3,3% et la taxe d'habitation de 2,5%.

Je reprendrais les chiffres cités lors du Débat d'orientations Budgétaires : au cours de votre municipale, les impôts ont très fortement augmenté et sont passés de 273 € par habitant en 2001 à

420 € par habitant aujourd'hui (soit une augmentation de 52,6 % en 6 ans !!!). Cette augmentation a-t-elle permis de désendetter la commune ? Non, puisqu'en 2002, la dette par habitant s'élevait à 1006,70 €. Aujourd'hui, elle se situe à 1031 € par habitant (après être passée, il est vrai, par un sommet de 1307,57 € en 2003), alors que pour la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants, elle n'est que de 887 €.

Cette augmentation a-t-elle permis d'augmenter fortement l'autofinancement et ainsi dégager des marges de manœuvre pour la commune ? Non, car avec cet autofinancement il faudrait presque 10 ans pour désendetter la commune, alors que la moyenne des pays de la Loire tourne autour de 5 ans.

Nous le constatons ici : les Lucéens n'ont pas fini de payer le résultat de votre gestion hasardeuse des finances communales.

Nous voterons contre vos propositions.

Précision de M. Le Morzadec : après cette DM, la dette ne sera plus « que » de 997€/habitant.

Point 3.2 Subventions à des associations

Régine BLOND : Pour ce qui concerne les subventions aux écoles pour des classes transplantées, combien d'enfants sont ils concernés et quel barème par enfant appliquez vous ?

Réponse de M Le Morzadec : nous donnons 5,67€ par élève et par jour. Ces subventions correspondent à ce qui a été demandé.

Point 3.4 Décision modificative N°1

Patrick COTREL : Le point principal de cette DM, c'est l'inscription une collecte d'impôts supérieure aux prévisions : 95 000€ de plus ! Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la pression fiscale ne fait que croître et embellir. A quoi cet apport imprévu est il utilisé ? Pour une part à augmenter les réserves (presque 50 000€) et pour 46 000€ à prévoir les dépenses pour la fête des feux de l'été. On doit donc en déduire que

sans cet apport imprévu, les feux de l'été n'auraient pas eu lieu. Et effectivement, lorsqu'on examine le BP 2007, on constate une diminution de 46 000€ par rapport à 2006. Pourquoi ne l'aviez vous pas annoncé ?

M. Le Morzadec confirme que la majorité avait l'intention de supprimer les « feux de l'été » pour des raisons d'économie, mais n'explique pas pourquoi cela n'a pas été annoncé.

Point 4.1 Agenda 21

Claude ROUSSELOT : Nous avons travaillé dans les divers groupes de travail qui ont permis de finaliser ces 21 actions. Si nous sommes d'accord sur ces actions nous avons dénoncé lors de ces réunions la non prise en compte de la gouvernance. L'action 6 « organiser le fonctionnement efficace élus-services » a été supprimée lors d'un groupe de travail, et pourtant elle est **vraiment** du ressort d'une **politique de développement durable**. Mais ce n'est pas aux élus d'opposition, en l'occurrence majoritaire à cette réunion, de proposer un autre type de gouvernance. C'est au Maire et à son équipe de s'engager à fond dans l'Agenda 21 et de prendre conscience qu'une politique de développement durable entraîne nécessairement un autre type de gouvernance et une démocratie participative. Le concept de développement durable n'a de sens que lorsque sont conjugués simultanément les trois éléments, social, écologique et économique par un traitement transversal, une gouvernance faisant appel à la démocratie participative.

Je rappelle la définition de l'Agenda 21: « c'est un processus de réflexion stratégique pour mettre en place au niveau local un projet collectif de développement durable ». Ce processus est donc de nature participative.

Un autre point fondamental est la programmation des actions dans le temps, sachant que la plupart entraînent quelques dépenses. Dans les fiches aucune action n'a été chiffrée. Les moyens ont été identifiés mais n'ont pas été quantifiés.

Pour l'année 2007, vous n'avez pas anticipé et vous n'avez prévu aucune réserve financière pour la mise en route de cet agenda 21. Pourtant nous avons mis en évidence très tôt la nécessaire formation des élus et des personnels municipaux au développement durable. Cela avait été d'ailleurs identifié comme un préalable à toute démarche d'Agenda 21. Or les crédits formation ont fortement diminué dans le budget 2007. Nous l'avions déploré lors de la discussion budgétaire.

Pour 2008, si la majorité souhaite mettre en route cet agenda 21 il est nécessaire que d'ici septembre les actions soient programmées dans le temps et que les moyens nécessaires soient chiffrés pour préparer le futur budget.

Il est donc indispensable que des personnes soient désignées pour assurer ce travail et piloter les actions. Un élu responsable et une personne des services de la mairie sont un minimum pour mener à bien cette tâche. Après la réunion du groupe de pilotage nous ne pouvons que constater qu'il n'y a pas de volonté affirmée de Monsieur le Maire et du premier adjoint de mettre

tout en œuvre pour que cet agenda 21 puisse devenir opérationnel.

Cet agenda 21 il fallait le faire, puisque c'est à la mode, les autres communes le font. Nous avons un beau document avec des actions bien identifiées, il pourra être largement diffusé. Sa mise en œuvre reste vraiment secondaire pour vous, Monsieur le Maire. Vous dites vous même que déjà la plupart des actions sont déjà engagées. Alors tout va bien

Patrick COTREL : Presque tous les candidats à la présidentielle ont signé la charte de Nicolas Hulot, et la plupart d'entre eux se sont empressés d'en oublier le contenu dans leurs propositions.

De la même façon, nous craignons fortement que ce document, sans budget et sans volonté politique du Maire et de son premier adjoint, ne soit qu'un affichage sans lendemain.

Pour notre part, nous reprendrons ce document comme base dans notre programme pour le prochain municipale, même s'il doit être complété et concrétisé sur pas mal de points.

(après quelques interventions)

Claude ROUSSELOT : Si on veut que les choses se fassent, il faut dégager des moyens : il faut suivre les chantiers, évaluer les résultats, ... Bref, en plus d'un responsable politique, il faut un responsable technique ou administratif.

Point 4.2 Convention d'utilisation régulière des salles municipales

Claude ROUSSELOT : Lors du dernier conseil municipal cette délibération a été retirée. Nous avons fait remarquer qu'elle n'avait pas été soumise à la commission ad hoc. Mais nous avons surtout insisté sur le fait qu'elle ne prenait pas en compte la démarche Agenda 21, notamment les actions proposées dans l'axe stratégique « Respecter votre planète ». Lors d'un groupe de travail Agenda 21, qui s'est réuni depuis, j'avais insisté pour que l'on adapte le texte de cette convention pour tenir compte de ces actions.

Or, rien de nouveau. Pourtant nous venons de voter cet Agenda 21. Intégrer des clauses spécifiques ne coûtait rien à la collectivité mais elles permettaient de mettre en pratique tout de suite cet agenda 21 et de montrer que vous étiez

dans la dynamique du développement durable. Comme nous le précisons tout à l'heure cet agenda 21 risque de rester un simple gadget. Cette question vaut également pour la délibération suivante sur les espaces sportifs.

(après quelques interventions)

Florence FEVRIER : Il faut renforcer l'information sur les gestes élémentaires et quotidiens. Sur ce règlement on aurait pu insister sur le tri des déchets à Ligéria aussi, où les problèmes sont évidents.

Réponse de M. Vasserot : on va faire une étude diagnostic avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) sur les bâtiments communaux. Ensuite, on avancera pas à pas.

Point 4.4 ZAC de la Minais : bilan de la concertation

Patrick COTREL : Nous prenons acte de ce bilan. Mais je voudrais insister sur un point qui me semble insuffisamment évoqué : celui des transports en commun.

Vous avez en effet dit, au cours de la réunion publique, que les constructions sur cette zone allaient s'étaler sur de nombreuses années et que les délais étaient suffisants pour prendre en

compte la question des transports en commun. Mais dans le même temps, il va y avoir la mise en chantier de la zone des Islettes (550 logements).

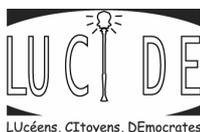
Au total des deux zones, la question devient donc urgente, et je souhaitais le souligner.

Réponse de M. Brasselet : Nantes Métropole ne nous écoute pas.

. RAPPEL : Ces petits compte rendus des Conseils municipaux que je rédige et vous fait parvenir sont diffusés par envoi de courrier électronique, ou bien sont déposés dans votre boîte à lettres par des militants de l'association **LUCIDE** (LUcéens, CItoyens, DEmocrates). Si vous voulez nous simplifier le travail, deux gestes sont à votre portée :

⇒ Si vous avez une adresse électronique, merci de me la faire parvenir en m'envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : patrick.cotrel@wanadoo.fr

⇒ Dans tous les cas, vous pouvez adhérer à l'association **LUCIDE** pour participer à l'animation politique de la commune et pour vous joindre aux commissions et groupes de travail qui préparent l'avenir.



LUCIDE, 7 rue de Provence – 44980 Sainte-Luce